

Caen, le 11 septembre 2019

La sensibilisation et la formation au cœur de la stratégie régionale de lutte contre le suicide de l'Agence régionale de santé de Normandie

Ce mardi 10 septembre avait lieu la journée mondiale de la prévention du suicide. A cette occasion, l'ARS Normandie fait le point sur la stratégie régionale de lutte contre le suicide mise en œuvre dans la région face à cet enjeu de santé publique. La Normandie demeure en effet parmi les régions les plus impactées en termes de mortalité par suicide¹ : avec une mortalité de 20,9 décès pour 100 000 habitants sur la période 2012-2014, la région se situe en deuxième position des régions les plus touchées après la Bretagne, et devant les régions des Hauts-de-France et des Pays de la Loire.

Depuis plusieurs années, la prévention du mal-être et du suicide constitue une priorité en Normandie. Elle y fait l'objet de travaux régionaux associant l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs, notamment en matière de sensibilisation et de formation, qui constituent l'un des volets de la stratégie régionale de lutte contre le suicide développée par l'Agence régionale de santé.

En Normandie, deux formatrices ont été identifiées dans le cadre du dispositif national élaboré par la Direction Générale de la Santé en lien avec le GEPS (groupement d'étude et de prévention du suicide), qui prévoit trois niveaux de formations, adaptés aux rôles, compétences et responsabilités des bénéficiaires :

- sentinelle (fonction de repérage et d'orientation) - destiné à des citoyens ou professionnels non cliniciens volontaires,
- évaluateur (fonction d'évaluation et d'orientation) - destiné aux professionnels,
- intervenant de crise (fonction d'évaluation et d'intervention) - destiné aux professionnels.

Depuis octobre 2018, le Dr Françoise Chastang (CHU de Caen) et le Dr Audrey Pinaud (CHU de Rouen et CH du Rouvray) ont ainsi formé une cinquantaine de professionnels normands. A leur tour, ils formeront dès 2019 des professionnels, notamment des personnels des centres hospitaliers sur le niveau « intervenant ». Pour organiser le déploiement progressif de ces formations sur la région, l'ARS Normandie a fait appel à l'association GRAFISM.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie, l'ARS soutient Vigilans (dispositif de maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide) et les associations d'écoute (voir page suivante).

¹ Suicide : enjeux éthiques de la prévention, singularités du suicide à l'adolescence - 3e rapport / février 2018 – Observatoire National du Suicide

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER 02 31 70 97 63 / 07 63 17 76 47 – helene.muller@ars.sante.fr

Vous avez besoin d'aide ? Vous vous inquiétez pour un proche ?

- Parlez-en à votre médecin traitant

- Contactez l'une de ces associations d'écoute :

Aime la Vie, Aide la vie : 4 rue d'Orléans, 50300 Avranches, tel : 06 06 69 43 70

CLCIS (Centre de Lutte Contre l'Isolement) : 20 rue du Bac - 76000 Rouen - 02 35 88 57 62

France Dépression Normandie : 43 quai du Havre - 76000 Rouen - 02 35 15 01 69

La porte ouverte : 22 rue Dumont d'Urville - 76600 Rouen - 02 35 70 67 03

<https://www.la-porte-ouverte.fr/rouen/>

Solidarité Paysans Basse-Normandie : 2 rue Fernand de Magellan - 50620 Le Désert - 09 61 44 45 38

<http://www.solidaritepaysans.org/bassenormandie>

SOS Amitié Caen : 02 31 44 89 89

SOS Amitié Le Havre : 02 35 21 55 11

SOS Amitié Rouen : 02 35 03 20 20

SOS Amitié : numéro national 09 72 39 40 50 qui donne accès à tous les postes d'écoute,

<https://www.sos-amitie.com/>

Vivre son deuil : Siège à Caen et antennes à Cherbourg, St-Lô, Avranches-Granville et Argentan

Coordonnées sur site internet : <http://www.vivresondeuil-bassenormandie.fr/>

8 Rue Germaine Tillion - 14000 Caen - 02 31 82 20 16

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER 02 31 70 97 63 / 07 63 17 76 47 – helene.muller@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇒ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr